

Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » mention « sports à roulettes »

RNCP39414 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	DESJEPS — Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335, 411
Formacode(s)	15436, 15401, 15402
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	08/07/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CENTRE DE RESSOURCES D EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19330159500016	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT NATIONAL DU SPORT DE L EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE	13001080400016	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'entraînement des activités de sports à roulettes nécessite la possession d'un diplôme d'Etat figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le diplôme DESJEPS spécialité « performance sportive » mention « sports à roulettes » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

ACTIVITÉS VISÉES

Conception du projet de la structure de sports à roulettes

Direction d'une structure de sports à roulettes

Encadrer des activités complexes d'entraînement et de formation en sports à roulettes

Encadrement des sports à roulettes en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Construire la stratégie d'une organisation de secteur

Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation de secteur

Diriger un système d'entraînement en sports à roulettes

Encadrer les sports à roulettes en sécurité

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'activité du titulaire du DESJEPS spécialité « performance sportive » mention « sports à roulettes » est orientée vers la coordination de l'entraînement de la pratique sportive de haut niveau ou professionnelle (équipe de France ou susceptibles d'y accéder), le développement des activités sur le territoire, le management des ressources humaines et la formation de cadres.

Le titulaire du DESJEPS exerce principalement son activité dans les structures fédérales de haut niveau de la Fédération française de roller & skateboard. Il est salarié à temps plein et recruté par :

- la Fédération française de Roller & Skateboard,
- des ligues régionales de Roller & Skateboard,
- des sites d'excellence sportives « pôle espoirs » ou sites d'accession au haut niveau dans une discipline de sports à roulettes,
- des clubs professionnels,
- des skate-parks privés,
- des collectivités territoriales gérant un skate-park ou autre infrastructure dédiée à une ou plusieurs disciplines de sports à roulettes.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

La certification permet d'occuper des emplois de directeur sportif, directeur technique, cadre technique, entraîneur professionnel ou de haut niveau en sports à roulettes.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'entraîneur en sports à roulettes est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Justifier d'une maîtrise des fondamentaux des facteurs physiques, technico-tactiques et mentaux de la performance dans une des disciplines des sports à roulettes pour concevoir une progression pédagogique.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen d'un test d'exigences préalables consistant en une épreuve écrite de deux heures maximum composée d'une analyse des différents facteurs de l'entraînement d'une vidéo proposée par l'organisme de formation, portant sur la réalisation d'un élément technique ou d'une séquence de

jeu complexe, dans l'une des disciplines des sports à roulettes. Le candidat identifie les problématiques dans minimum deux facteurs de la performance puis propose minimum trois situations pédagogiques successives et progressives, pour un public de compétiteurs de niveau national minimum, permettant l'amélioration de la réalisation de l'élément technique ou de la séquence de jeu observé dans la vidéo.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury. Dans le cas où les proportions requises aux trois alinéas précédents ne sont pas atteintes lors de la tenue de ses réunions plénières, en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement sous réserve de la présence d'au moins un formateur ou cadre technique, au moins un employeur et au moins un salarié, en dehors du président ou de son suppléant.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 092 €
Selon la branche	6 000 € – 8 429 €
Prise en charge	Branches concernées
8 092 €	Valeur par défaut · 209 branches
8 429 €	CPNEF ECLAT, CPNEF Sport
8 091 €	CPNE Travail Temporaire
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	08/07/2029
Date de dernière délivrance possible	08/07/2031

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39414/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	10 500 €

